

Tierra TOXIC

N°7 Automne 2002

Petit à petit...



dessin de Matt Konture (auteur de bande dessinée) paru dans "Passerelle Eco", été 2002.

Sommaire

P1 : Petit à petit.

P2 : L'essence de tournesol.

DOSSIER : le plomb

P3 : Le plomb, fidèle ami de l'homme ?

P4 : Le saturnisme.

P5 : Rejets industriels.

P6 : Pollution à Bourg-Fidel.

P7 : Du plomb dans les canalisations... et dans le vin.

P8 : Le plomb de chasse.

Le plomb dans l'essence

P9 : Compléments d'informations.

Définitions.

Fiches de lectures.

P10/11 : Glanage.

P12 : L'association Tierra Incognita.

Avec ce numéro 7, nous étrennons une nouvelle présentation du bulletin. La première amélioration (!) est l'augmentation du nombre de pages : de huit nous passons à douze. Nous en profitons pour donner plus de place au dossier trimestriel. Cela nous permet de présenter la substance traitée plus en profondeur.

Nous profitons également de ces quelques pages supplémentaires pour donner la parole (p2) à une association dont nous partageons, au moins en partie, le but. Pour inaugurer cette rubrique, nous donnons la parole à l'association « roule ma fleur »⁽¹⁾ qui œuvre pour la promotion du tournesol comme carburant pour les moteurs diesels. Nous pensons qu'il s'agit d'une alternative intéressante aux hydrocarbures, ce pour des raisons politiques, économiques, sociales et environnementales.

Par contre nous tenons à mettre un bémol à cette argumentation : nous ne militons pas seulement pour un nouveau type de carburant. Non, nous pensons que depuis un siècle, la voiture est l'un des fléaux de notre société. Le carburant au tournesol ne doit pas nous faire oublier que la voiture en ville est une aberration, et que le développement des réseaux routiers constitue un crime contre l'environnement et la santé.

Le carburant au tournesol doit constituer une démarche, un premier pas, vers des alternatives respectueuses de l'environnement et des êtres vivants dans leur ensemble. Mais il n'est pas une fin en soi. Nous ne tenons pas à légitimer l'utilisation de la voiture (et de tout autre véhicule à moteur) en la rendant plus propre, comme nous ne cherchons pas à nous

Nous militons pour un usage rationnel, ponctuel et limité de tout véhicule ou machine à moteur (électrique, à explosion, à l'hydrogène, au GPL...) quel qu'il soit.

Nous militons pour le ferroutage, les transports en commun, la marche à pied et l'usage du vélo ou autre véhicule à propulsion humaine. Nous espérons une réduction des déplacements par une meilleure organisation de la cité et par la proximité habitation-lieu de travail.

Pour en finir avec la nouvelle formule, nous tenons à remercier tous et toutes ceux et celles qui en adhérant permettent à ce bulletin de continuer à paraître, de s'améliorer et de présenter de plus en plus d'informations sur les substances toxiques. La participation d'associations, d'individu-e-s est également un facteur important pour la diffusion de l'information. C'est pourquoi nous tenons à ouvrir nos colonnes. Bonne lecture.

J.Peyret

(1) Roule ma fleur (asso loi 1901) a le projet de faire circuler une huilerie artisanale et autonome qui produise de l'huile de tournesol carburant à domicile. Pour nos voitures, nos tracteurs et pour produire de l'électricité (groupes électrogènes). Cf. contact page 2

Joint à ce numéro un encart spécial sur le projet déchets à Tabo



Nos gaz d'échappement vous concernent

Les tournesols sont en fleur, c'est le moment de nous préparer à produire notre carburant de l'année prochaine. Le pétrole et le nucléaire ne sont pas une fatalité, et nous avons un moyen, parmi d'autres, d'en sortir.

L'HUILE de tournesol (et de colza et de lin...) est un carburant de haute qualité environnementale pour les moteurs Diesel. C'est Rudolf DIESEL, en personne, qui l'a prouvé en 1892, il y a 110 ans....

Votre voiture Diesel par exemple, démarre après préchauffage (c'est un moteur à injection indirecte), si votre pompe à injection est de marque BOSCH, vous pouvez directement verser de l'huile dans votre réservoir en mélange avec 50 % de gasoil. Pour tourner à 100 % d'huile : tarez vos injecteurs à 180 bars, installez un réchauffeur à gasoil, une pompe de pré-gavage et dites ADIEU au pétrole. Coût des adaptations mécaniques : maximum 500 euros. Même consommation, mêmes performances, même entretien, avec en prime une douce odeur de friture qui ouvre l'appétit.

Les bénéfices sur l'environnement sont énormes :

l'huile est une énergie renouvelable (il reste 40 ans de pétrole), elle est biodégradable (on peut se lécher les doigts en faisant le plein), sa combustion n'entraîne pas d'augmentation des émissions de CO2 responsables de l'effet de serre (la totalité du CO2 dégagé par le pot d'échappement est réabsorbée par la plante l'année suivante).

Les gaz d'échappement sont beaucoup moins toxiques comparativement au gasoil : 6 fois moins de particules cancérigènes, moitié moins de monoxyde de carbone, pas de soufre, une réduction des oxydes d'azote, ...

La fabrication d'huile a un sous produit ; le tourteau gras, c'est un excellent complément alimentaire pour animaux (vaches, brebis, chèvres, volailles,...). qui remplace le soja américain (non certifié sans OGM) importé massivement (4 millions de tonnes par an).

La culture du tournesol n'a pas besoin d'eau ni d'engrais azotés dans la majorité des cas (un hectare équivaut à 12 000 kms).

décantation (72 heures minimum), filtration (à 5 microns, avec filtre à papier). Ça marche avec l'huile de supermarché et l'huile de friture usagée (c'est du recyclage), mais ce sont des huiles industrielles, issues de cultures intensives et dont le raffinage fait appel à des produits pétroliers (comme l'hexane...). Nous privilégions donc la fabrication artisanale en circuit court qui garantit un optimum énergétique et assure la traçabilité des matières.

Alors que l'huile carburant est une solution à de multiples guerres et nuisances directement liées au pétrole, l'Etat français veut condamner la SARL Valénergol (Alain JUSTE) à payer la taxe intérieure des produits pétroliers (TIPP = 0,61 Euro/l) sur la vente de 10 000 litres d'huile végétale carburant. Le jugement est reporté en appel pour le 23 septembre 2002, à AGEN.

En Allemagne l'HVB (huile végétale brute) est exonérée de la TIPP.

Un vide juridique persiste, l'action des douanes contre la SARL Valénergol est abusive, infondée et arbitraire. Elle est exclusivement dirigée sur la commercialisation de l'huile. Nous faisons le pari que l'utilisation de l'huile végétale brute comme carburant, qui n'a jamais été poursuivie, n'est pas condamnable.

Nous sommes plusieurs groupes en France à s'organiser pour auto-produire de l'huile carburant. La stratégie de « Roule

ma fleur » consiste à acheter collectivement une huilerie itinérante (un camion et une tritureuse sur remorque qui tourne à l'huile), pour produire notre carburant et faire des démonstrations chez les agriculteurs dans un rayon de 300 kilomètres autour de Florac (Lozère).

Cette histoire d'huile n'est pas la solution miracle, mais c'est un levier potentiel vers d'autres changements. Nous avons l'occasion de faire basculer des logiques de monopoles (d'Etat et de marché) qui empoisonnent notre vie et les générations futures. Même si vous marchez à pied, nos rejets gazeux vous concernent.

En espérant sentir très prochainement votre pot d'échappement, meilleures frites...

Roule ma Fleur

Contact :

48 220 FRAISSINET DE LOZERE,

e-mail : roulemafleur@free.fr,

web : <http://www.roulemafleur.free.fr>

Plus d'infos :

* « Fabrication ambulante, artisanale et autonome d'un carburant « propre » et renouvelable : l'huile végétale brute de tournesol » sur demande par mail ou poste

* <http://valenergol.free.fr>

* « Pourquoi et comment mettre des fleurs dans son moteur », 60 pages, sur commande (prix : 5 euros).

SEPT TREPIDANTES RAISONS DE CARBURER A L'HUILE DE TOURNESOL

Cesser de cautionner les compagnies pétrolières qui pillent les ressources et alimentent guerres et dictatures.

Polluer 3 fois moins

Gaz d'échappements moins toxiques, huile biodégradable ; Haut rendement énergétique de production ; La culture de tournesol est sans eau ni engrais.

Utiliser une énergie renouvelable

Ce siècle verra la fin de toutes nos ressources énergétiques fossiles.

Consommer local

Etre auto-mobile en produisant son carburant ; La pression d'huile dégage du tourteau gras, complément d'aliment pour animaux qui remplace le soja OGM massivement importé d'Amérique.

Réactiver les campagnes

Choisir un circuit court de transformation et de distribution.

Résister à la compromission de l'Etat

Qui condamne de manière arbitraire, abusive et infondée la société Valénergol à payer la TIPP, taxe intérieure des produits pétroliers, sur la vente d'huile végétale.

LE PLOMB

Le plomb, vaste sujet s'il en est. Certes, certaines de ses utilisations ont tendances à disparaître : dans l'essence⁽¹⁾, les peintures et les conduites d'eau potable. En effet, c'est depuis l'Antiquité que cette substance est utilisée dans notre quotidien. Nous avons maintenant pris conscience de ses dangers. Pourtant nombreuses sont, encore aujourd'hui, les utilisations du plomb. Alors, malgré les risques encourus, pourquoi le plomb reste-t-il le meilleur ami de l'industrie ?

LA première exploitation "industrielle" du plomb remonte à la Grèce antique, puis à l'Empire Romain, d'abord extrait avec l'argent avec lequel il est le plus souvent associé.

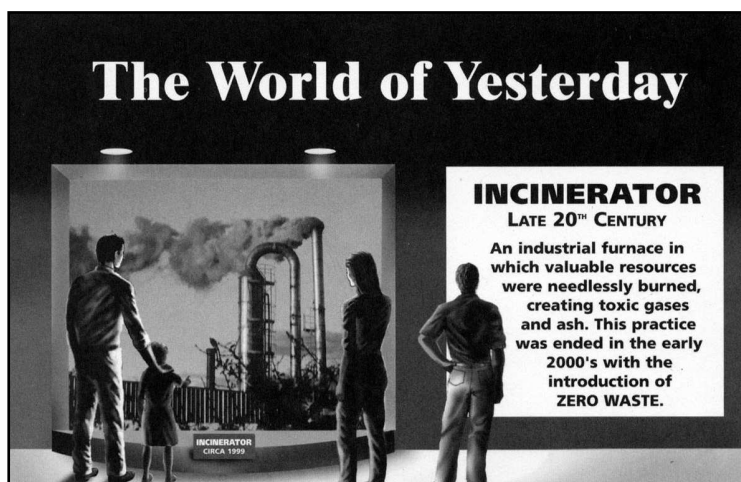
Durant l'Empire Romain, il est utilisé comme conservateur pour les aliments et le vin, comme cosmétique ou pour la fabrication de canalisations. Cette dernière utilisation a certainement contribué à une ingestion massive de plomb dans l'organisme. Et même si le plomb n'est pas responsable de la chute de l'Empire Romain, les cas de saturnisme devaient être monnaie courante à cette époque.

D'après certaines estimations, le niveau de production de plomb sous l'Empire Romain n'aurait connu d'équivalence qu'au début du XIXe siècle⁽²⁾.

Au début des années 70, lors de la prise de conscience de la pollution engendrée par le plomb, sa principale utilisation incriminée fut son rôle antidétonant dans les carburants automobiles. En effet depuis le 2 février 1923, date à laquelle fut commercialisé le premier gallon d'essence au plomb, son utilisation n'avait cessé de croître.

En trois mille ans, depuis la Grèce antique, le plomb s'est accumulé dans l'environnement. Des sources naturelles, comme les rejets

êtres incriminées. Mais ces rejets sont négligeables par rapport à ceux qui sont issus de l'industrie : environ 3 300 tonnes émises par an contre 348 000. En ce qui concerne les sites



miniers d'extraction du plomb, la parade pour l'Union européenne a été d'arrêter, pour des raisons autant économiques qu'environnementales, l'exploitation de ses gisements de plomb. Aujourd'hui, l'ensemble du plomb utilisé en Europe est donc importé ! La pollution environnementale est par conséquent, pour l'Europe, principalement dû aux rejets industriels.

"Le saturnisme résulte d'une bioaccumulation et non d'une intoxication soudaine. Petit à petit l'oiseau fait son nid !"

Par contre, si nous parlons d'une intoxication des êtres vivants, de nombreuses autres sources peuvent être responsables du saturnisme. Les rejets des véhicules à essence ont certes presque disparu ces dernières années, du moins en Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Mais l'essence au plomb

reste largement utilisée ailleurs dans le monde. La concentration dans l'environnement au cours des 200 dernières années a augmenté d'un facteur 20. De ce fait plus aucune

pollution atmosphérique. L'industrie pétrolière et automobile n'a pas renoncé à l'usage du plomb dans l'essence, elle a fait un sacrifice pour les bourgeois que nous sommes. Et la pollution atmosphérique peut voyager sans visa ni carte de travail !

Actuellement les principales sources de plomb, dans les pays occidentaux, sont les rejets industriels, les peintures au plomb, les vieilles canalisations, les bien nommés plombs de chasse, la céramique et le verre, des ateliers de poteries et de vitrail, les accumulateurs et batteries, l'électronique, le PVC (le plomb est utilisé comme stabilisant), les soudures de fermetures de certaines boîtes de conserves...

D'un côté nous pouvons donc être confronté à une intoxication directe au jour le jour, de l'autre nous nous trouvons face à une "bombe à retardement" vis-à-vis des quantités de plomb stockés dans l'environnement et de celui, en petite quantité certes, que l'on côtoie au quotidien.

Il ne faut pas oublier que le saturnisme, comme beaucoup d'autres maladies liées aux toxiques, résulte d'une bioaccumulation et non d'une intoxication soudaine, en une seule fois. Petit à petit l'oiseau fait son nid !

Avec ce nouveau dossier, pénétrons dans l'univers si vaste des utilisations du plomb et des risques qu'il représente pour l'environnement et pour les êtres vivants.

J.Peyret

(1) Le benzène qui remplace le plomb dans

Le saturnisme

En 1984, le saturnisme infantile est redécouvert sur Paris avec plusieurs cas dont 2 mortels. Après étude sur Paris, l'enquête « démoscopie » est lancée en 1992. Il s'agit d'une enquête nationale sur le saturnisme infantile en France. En 1994 le plan de lutte contre le saturnisme infantile est lancé par l'état et géré par les initiatives des acteurs locaux. En juillet 2001, l'Etat est condamné à verser des réparations à 13 familles de Paris pour « Omission de porter secours à personne en péril ». Alors, où en est-on avec le saturnisme ?

La plombémie est la teneur en plomb dans le sang. Chez un sujet non exposé professionnellement elle est inférieure à 400 µg/l. Le saturnisme est la maladie résultant d'une intoxication par le plomb.

L'intoxication aiguë est rare : accidentelle ou par volonté suicidaire. Elle conduit au décès en 2 à 3 jours. Le plus souvent, il s'agit d'une intoxication chronique. La contamination peut se faire par les voies respiratoires et digestives. La maladie chez l'adulte est rare et très souvent liée à une intoxication d'origine professionnelle.

Le saturnisme a été la première maladie professionnelle reconnue. Les métiers de la métallurgie du plomb et du zinc, la fabrication des batteries, la récupération des métaux, le décapage des vieilles peintures au plomb et la manipulation de certains pigments plombifères sont les principales sources de contamination. C'est pour cela qu'une surveillance périodique des travailleurs est obligatoire avec une éviction du sujet de son poste de travail en cas de plombémie supérieure à 800 µg/l avec dans le meilleur des cas une éviction du plomb. A défaut, une amélioration des conditions de travail avec des mesures de protection individuelle (port de masque, de vêtement de travail qui ne quitte pas le lieu de travail) pourra être apportée.

La maladie est par contre relativement fréquente chez l'enfant. Le saturnisme infantile est décrit comme la maladie de l'injustice. Elle est retrouvée chez des enfants âgés de 1 à 3 ans, tranche d'âge où l'enfant porte à sa bouche tout ce qu'il trouve. Ces enfants vivent dans des logements qui cumulent plusieurs facteurs de risque : la promiscuité, l'humidité, une mauvaise aération et un logement datant d'avant 1948. Jusqu'à cette date, le plomb était présent dans les peintures pour son action contre l'humidité et les champignons. Les peintures, encore

bouche ces écailles sucrées et par là vont s'intoxiquer petit à petit. Les poussières peuvent être également contaminées et respirées par les enfants.

Toujours à la maison, certaines canalisations en plomb du réseau de l'eau sont également une source de contamination. Le premier verre d'eau du matin étant le plus chargé. Pour cela, l'eau durant la nuit ayant eut le temps d'être contaminée, il est recommandé de laisser couler 5 minutes l'eau avant de la consommer.

De 1987 à 1992 sur 3 404 enfants suivis en région Ile de France, 1 909 enfants avaient un taux supérieur à 150 µg/l. L'enquête confirme que 27% des enfants dépistés avaient un taux supérieur à cette limite sur la France.

Le plomb en entrant dans l'organisme se fixe en partie sur les globules rouges, entraînant une anémie. L'intoxication peut se traduire par des signes digestifs peu spécifiques du plomb : douleurs abdominales, constipation, anorexie. L'enfant décrit une fatigue, des troubles du sommeil, des signes vagues. Les signes les plus graves sont liés à l'atteinte neurologique avec un retard psychomoteur qui est irréversible pour des doses supérieures à 100 µg/l. Seule l'étude de la plombémie par une simple prise de sang permet de faire le diagnostic. Lorsqu'une plombémie supérieure à 100 µg/l est retrouvée, une enquête est faite sur le logement de l'enfant. S'il n'y a pas de plomb, les lieux de vie sont étudiés : crèche, école, nourrice.

Selon les teneurs retrouvées, le logement est déclaré impropre à l'habitation et le propriétaire se doit de faire réaliser les travaux de remise en conformité. Il doit également reloger la famille. L'article L1311-4 du code santé publique permet d'éviter la réoccupation de logements

jugés inhabitables pour cause de toxicité par le plomb. Lors de la vente d'un appartement datant d'avant 1948, le dépistage est obligatoire. Mais cela n'engendre pas forcément des résultats satisfaisants : en prenant encore l'exemple du Rhône, sur 3000 logements retrouvés positifs seulement 700 ont bénéficiés d'une contre-expertise pour vérifier la qualité des travaux

faits. Le décapage des peintures de plomb doit se faire par une équipe formée et équipée en matériel de protection. En fait, très peu de peintres ont été sensibilisés à ce risque. La réalité sur le terrain est toujours en défaveur des familles qui attendent jusqu'à plus d'un an pour être relogées. Un rapport de mai 2002 évaluait en France à 250 000 le nombre d'enfants vivant dans un environnement à risque et identifiait 85 000 enfants atteints de plombémie anormale. En juillet 2002, l'Etat a été reconnu coupable « d'omission à porter secours à personne en péril » pour 13 familles.

Selon A. Jacquard « *Les hommes sont comme les pommes, entassés ils pourrissent* ». Les difficultés de logement en ville sont bien réelles... Avec cette situation, les familles acceptent d'être logées dans des lieux impropres à leur santé. On s'entasse en ville par résignation et pendant ce temps les campagnes se vident faute de volonté politique et d'imagination personnelle.

L.Navaro

Prochain numéro

Le numéro 8 traitera du **mercure**. Envoyez-nous vos informations, revues de presse, communiqués... pour décembre 2002.

Anciens numéros

En attendant le prochain numéro, complétez votre collection pour 2 euro l'exemplaire :

n°1 : lithium n°2 : brome

Inventaire national des industries du plomb

En 1985 furent diagnostiqués les premiers cas de saturnisme infantile en France. Depuis, le nombre de victimes ne cesse d'augmenter. Mais alors qu'aujourd'hui l'état d'insalubrité des habitats est plus ou moins bien connu, le plomb d'origine industriel reste un mystère. En 1999, Perline, chargée de mission aux "Amis de la Terre", mit en place un Réseau national plomb industriel. Cette campagne, aujourd'hui arrêtée, a pourtant permis une première tentative d'inventaire des lieux.

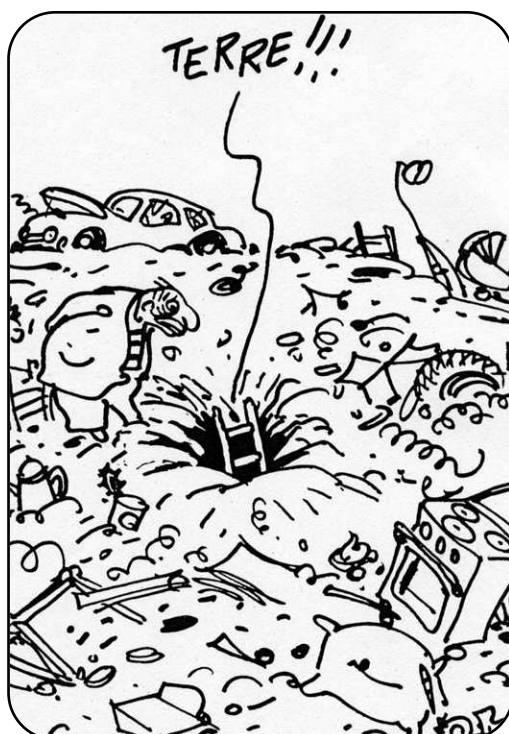
Le projet de départ était de rechercher des chiffres de pollution, de demander les mesures... mais face à l'inexistence d'un inventaire, ce premier projet fut reporté. Il fut donc décidé d'inventorier les industries qui transformaient le plomb pour ensuite tenter d'évaluer les risques de contamination chez les ouvriers, ainsi que les possibles risques de pollution.

En utilisant des sources publiques, ce sont en France plus de 500 sites qui furent définis comme utilisant du plomb, sans que ces chiffres reflètent pour autant la pollution effective de ces entreprises. Un fax fut alors envoyé à chacune de ces usines afin de savoir sous quelle forme arrivait et repartait le plomb, quelle forme de traitement était effectué... cela afin d'avoir une vision des différentes utilisations du plomb, de faire la distinction entre chacune et de déterminer les différents modes de dispersion possibles.

Certains des sites, les plus importants, furent rapidement repérés. Ces industries étaient connues : usines de traitement des batteries, cristalleries... Mais certaines de ces industries n'étaient pas parmi les plus polluantes car équipées de systèmes anti-pollution.

Le problème se pose pour les industries chimiques et les petites et moyennes entreprises et industries. Car celles-ci utilisent le plomb en annexe et non comme matière première, et en quantité faible par rapport aux autres substances. Quantités qui peuvent néanmoins être importantes et dès lors engendrer un impact sur les travailleurs et l'environnement. Car ces PME/PMI n'ont pas toujours les

sur une possible pollution par le plomb, est de connaître la plombémie des travailleurs. En effet, si la Médecine du Travail suivait avec



sérieux les travailleurs, il serait alors possible de savoir quelles sont les entreprises utilisant le plomb, puisque les ouvriers sont les premiers à être en contact avec ce métal lourd. Par contre des traces de plomb dans leur sang ou dans leurs urines ne sont pas forcément révélatrices de saturnisme mais indiquent l'utilisation de ce métal. Ces cas de plombémie seraient alors des révélateurs d'une possible pollution de l'environnement.

Le problème réside dans la défense de l'emploi par les salariés

Bourg-Fidel, se voiler la face, rejeter les résultats d'études et de prélèvements afin de conserver leur emploi. Au détriment de leur santé, de celle des riverains et de l'environnement.

La balle (au plomb !) est dans le camp de l'administration et en premier lieu du ministère du Travail, qui se doit d'effectuer des études de plombémie chez les ouvriers, en collaboration avec le ministère de la Santé. C'est seulement après que le ministère de l'Ecologie pourra cibler des recherches sur de possibles pollutions de l'environnement.

Et alors se posera la question : comment se débarrasser des tonnes de plomb dispersées dans l'environnement depuis plusieurs décennies ?

J.Peyret

Article rédigé suite à un entretien avec Perline.

Les Amis de la Terre est une Organisation non gouvernementale internationale de défense de l'environnement. En France de nombreux groupes locaux existent.

Pour plus de renseignements :

Les Amis de la Terre France : 01 48 51 32 22

courriel : france@amisdelaterre.org

site internet : www.amisdelaterre.org

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion :

plomb-subscribe@perline.org

Rejets dans l'environnement

En 1998 les rejets de plomb dans l'eau se sont élevés à 125,52 kg/jr. Les principales activités fautives sont :

- les industries minérales (ciment, chaux, céramique, verreries, brique...) avec **54,24 kg/j**.
- la sidérurgie et la métallurgie (aciéries, fonderies, cokeries...) avec **24,02 kg/j**.
- les industries extractives (mines de potasse, de fer, d'uranium...) avec **10,90 kg/j**.
- la mécanique et traitement de surface (élargie à l'application de peintures, de vernis, d'encres d'impression...) avec **9,29 kg/j**.
- la chimie, la parachimie et pétrole (raffinage, stockage ; fabrication d'explosifs, d'engrais, de pigments, de peintures...) avec **5,31 kg/j**.

Les rejets atmosphériques pour la même année, sont de 139,82 kg/j, et sont issus de :

- la sidérurgie et la métallurgie pour **77,82 kg/j**;
- le traitement des déchets (ménagers et industriels pour tout procédé) pour **59,17 kg/j**.
- les industries minérales pour **2,84 kg/j**.

Pollution à Bourg-Fidèle, Ardennes

« Mourir de misère, ou mourir dans la pollution, ce n'est pas un bon choix ». C'est ce que déclare en 1999, dans la presse néerlandaise, Monsieur Rémi POPPE, député néerlandais. Cet homme politique s'exprime ainsi au sujet du contexte de l'usine Métal Blanc, à Bourg-Fidèle, dans les Ardennes. Le système archaïque du « recyclage de batteries », pourtant subventionné, y a généré une catastrophe majeure, tant sanitaire qu'écologique. Nous avons rencontré Denise Schneider, présidente de l'association Bourg-Fidèle environnement. Elle témoigne.

LE premier cas de saturnisme dont nous ayons des preuves, remonte à l'année 1979, il s'est soldé par une lésion néphrologique irréversible, et un licenciement. En 1985, à des vagues de licenciements d'ouvriers saturniques succédaient des embauches. Les salariés ignoraient les risques liés à ce type d'emplois. Ce scénario de credo, mythe absurde où il faut perdre sa vie pour la gagner, se disloque très lentement.

Nous sommes, sur ce site, 16 parties civiles, dont plusieurs anciens salariés saturniques.

Les ateliers des usines comme celle de Bourg Fidèle répandent leurs «rejets diffus», chargés de plomb, et autres métaux lourds, hautement toxiques, comme le cadmium, le mercure... Pour ces rejets diffus, chroniques, un seul remède : il faut fermer les portes ! Nous subissons aussi de très graves pics, provenant des cheminées de l'usine. Ils sont «inexpliqués».

Les salariés portent des masques. Les riverains, eux, ont des consignes de la DDASS, presque aussi contraignantes. Ce sont de véritables atteintes aux droits les plus

élémentaires de la personne : ne plus balayer, ni même aspirer, mais passer quotidiennement un chiffon humide sur les surfaces planes, dans les maisons. Les maisons ne sont plus un refuge, pour des sites comme le nôtre.

Déjà en 98, des valeurs très élevées ont été observées, allant jusqu'à 300 µg/l de plomb dans le sang d'adultes, riverains de l'usine. Les services de l'état minimisent le fléau, alors que, selon l'INSERM, il faudrait reloger ces personnes, vouées au cumul du plomb dans leur organisme. Dépeindre les maux de ces victimes nécessiterait un chapitre entier.

En 99, un scientifique, expert en métaux lourds, a déclaré qu'il fallait «évacuer le village» dans un rayon de 500 mètres, autour de l'usine. Déjà avant l'extension de l'usine, qui fut pourtant accordée en 96, les teneurs en plomb, dans les sols avoisinant l'usine, dépassaient le seuil de la dépollution, qui est de 500 mg/kg environ.

Le simulacre de la « dépollution » a consisté à racler quelques centimètres de terre, par exemple sur la moitié du terrain de jeux interdit d'accès, pour entreposer ces « déchets » sur les remblais de l'usine, très hautement contaminés, menaçant la nappe phréatique, déjà polluée... La DDASS

prône sans réalisme aucun un bêchage des sols contaminés sur 40 cm de profondeur...

La rivière la Murée - qui aboutit dans une réserve potentielle d'eau potable, pour Revin, puis dans la Meuse - contient, dans ses sédiments, des taux surréalistes de plomb, et autres métaux lourds. Depuis janvier 99, la baignade y est interdite, sur avis de l'Institut de Veille Sanitaire. En septembre 99, la DDAF y interdit l'accès des animaux de ferme. Une centaine de bovins et ovins sont décédés, en 2001, dans des conditions pitoyables : les animaux, squelettiques, étaient atteints de tremblements, de cécité, de paralysie... Les fermiers sont voués à la ruine, et la chaîne alimentaire est touchée.

Depuis novembre 97, les produits de la terre sont interdits à la consommation pour les humains et les animaux, dans un périmètre aléatoirement défini, que nul ne connaît. Ce que l'on connaît par contre c'est la durée de vie du plomb dans sols et sédiments : des centaines d'années.

Denise Schneider

*Association Protection Défense de l'Environnement de Bourg Fidèle.
denise.schneider@wanadoo.fr*

Attention au cristal !

Les cristalleries sont de grandes consommatrices en plomb, et par là même sources de pollution. En effet la qualité du cristal est fonction du pourcentage de plomb présent. Ainsi lors des premiers remplissages d'une carafe ou d'un verre en cristal avec du vin, des quantités importantes de plomb se dégagent à cause

de jus de fruit, les boissons gazeuses, absorbent davantage le plomb que les aliments et les boissons moins acides tels que le fromage, les noix, le lait, le whisky ou la vodka.

Les fabricants et revendeurs de cristal, afin de ne pas affoler la population, préfèrent ne pas vous informer des risques

de plomb. Cet apport, si ponctuel soit-il, pourrait être évité et ainsi ne pas contribuer à l'accumulation de plomb dans l'organisme.

C'est pourquoi il est nécessaire de rincer tout contenant en cristal n'ayant pas encore servi avec du vinaigre, pendant 24 heures, et rincer à fond avant la première

Du plomb dans les canalisations

Les usines de production d'eau potable ont des traitements efficaces pour retenir les traces métalliques présentes dans les eaux superficielles. En outre, la contamination des nappes souterraines par le plomb demeure en France exceptionnelle. Aussi, en règle générale, l'eau introduite dans les réseaux de distribution publique a une teneur en plomb inférieure à 10 µg/l et même souvent inférieure à 1 µg/l. L'eau se charge donc en plomb au cours du transport vers le robinet de l'utilisateur.

EN France, les canalisations au plomb ont longtemps été utilisées car elles sont étanches et suffisamment souples. Mais elles ont progressivement été remplacées, et le plomb ne subsiste plus que dans les trois catégories de conduite que sont : les branchements (raccordement entre la conduite et au compteur), d'une longueur comprise entre quatre et quinze mètres ; les canalisations de liaison (reliant le compteur à l'habitation) et les tuyauteries des habitations. Ces trois éléments sont responsables de l'augmentation de la teneur en plomb dans l'eau⁽¹⁾.

Les branchements incriminés ont été posés avant 1984, mais ils demeurent nombreux encore aujourd'hui. En effet 8 millions de logements seraient concernés, pour l'essentiel des immeubles et habitations datant d'avant 1945. Le plomb a été remplacé depuis par de l'acier galvanisé, du cuivre, du polyéthylène ou du PVC, mais on comptabilise en 2001 tout de même 42000 km de tuyauteries en plomb⁽²⁾ !!

Une remarque tout de même : les conduites en PVC d'origine étrangère et notamment allemande sont également responsables de l'élévation de la teneur en plomb, car elles contiennent un additif à

base de ce métal⁽³⁾.

En plus des conduites, il faut tenir compte des raccords et flexibles de robinets en laiton, métal contenant 5 à 6% de plomb. Des concentrations de plusieurs centaines de microgrammes de plomb ont été trouvées dans de l'eau prélevée immédiatement après ouverture du robinet alors que le réseau ne comprenait pas de conduite en plomb. La teneur élevée résulte ici du temps de stagnation de l'eau dans le robinet.

L'union européenne a décidé de s'attaquer au problème du plomb dans l'eau, ainsi le taux actuel de 50 µg/l doit être réduit de moitié d'ici 2003, et devra être ramené à 10 µg/l en 2013.

Par le biais de la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation, l'Europe se met en conformité avec une recommandation de l'OMS, qui a fait de la lutte pour l'élimination du plomb dans l'atmosphère, l'eau ou les aliments, l'un de ses axes majeurs.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne, l'Etat français s'apprête à dépenser environ 11 milliards

d'euros afin de remplacer les 42000 km de tuyauteries en plomb qui parcourent les vieux immeubles de l'hexagone. S'attaquer à la principale cause du saturnisme, les peintures au plomb, aurait coûté moins cher pour un meilleur résultat⁽⁴⁾. En effet, une seule écaille de peinture cérusée peut contenir 500 fois la dose hebdomadaire admissible...

Or si le plomb est interdit dans les peintures depuis 1948, il n'y a aucune obligation pour les propriétaires de repeindre leurs logements. Les peintures au plomb n'ont donc pas fini d'empoisonner les enfants...

D.Devidal

(1) <http://www.u-picardie.fr>

(2) *Libération* du 14 et 15 avril 2001

(3) le PVC, interdit d'utilisation dans certains pays, est une des sources de dioxine lors de l'incinération.

(4) voir ci-dessous "Une addition plombée"



Présent dans le vin

En ce qui concerne les bouteilles de vin, il est bon de rappeler que depuis le 31 décembre 1992, le recours au plomb dans les capsules de bouchage et de surbouchage est interdit. Si vous êtes amateur de vin, sachez que toute capsule produite avant cette date contient du plomb.

Le premier verre versé de ces bouteilles se charge en sels de plomb, au passage du goulot, formés par la corrosion de la capsule. Pour

Une addition plombée

Pour remplacer les 42 000 km de tuyauteries au plomb qui parcourent les vieux immeubles le coût s'élève à 70 milliards de francs (1 milliard 82 millions d'Euro). Ceci afin de combattre le saturnisme et de se mettre en conformité avec la norme recommandée par l'Organisation mondiale de la santé : 10 µg par litre d'eau potable.

Cette norme sera applicable en Europe en 2013, après une étape intermédiaire de 25 µg/l en 2003.

Pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, s'attaquer à la cause principale du saturnisme, à savoir les peintures au plomb⁽¹⁾, n'aurait coûté que 24 à 26 milliards.

Le plomb de chasse

La France fidèle à son principe d'immobilisme dans la protection de la nature, vient enfin d'interdire la grenaille de plomb dans les zones humides. Cette victoire en demie teinte pose le problème de la persistance de l'utilisation de la grenaille sur la terre ferme ainsi que de la présence de plusieurs tonnes de plomb dans les zones humides .

À l'instar de la guerre et de ses séquelles sur le long terme, la chasse ne laisse pas l'environnement indemne. En effet, la dispersion du plomb de chasse dans l'environnement, est l'un des plus méconnus mais néanmoins destructeurs méfaits de cette activité : le chasseur, dans son acte de mort, disperse des billes qui se déposent sur le fond et dans la vase.

Les anatidés (canards) utilisent de petits graviers (grit) pour leur digestion, qu'ils trouvent au fond des plans d'eau. En absorbant de la grenaille, ils se contaminent à cause de la dissolution du plomb dans l'estomac. Il se transforme

ainsi en sels toxiques. Ces sels vont contaminer les reins et le foie. L'ingestion de quelques billes peut entraîner la mort.

Parallèlement, sur la terre ferme, même s'il n'existe pas d'étude approfondie sur le sujet, la contamination de bovins a été démontrée. En effet, en 2001, 6 vaches laitières sont mortes, suite à une pl o m b é m i e engendrée par un ball trap proche du pâturage. Le troupeau entier a du être abattu pour des raisons sanitaires.

Heureusement, et ce malgré le lobby des chasseurs et son influence politique, le plomb sera interdit pour la chasse en zone humide à partir du 1er juillet 2005. La France deviendra ainsi le 72^{ème} pays à interdire l'utilisation du plomb pour la chasse en zone humide.

La question reste en suspens sur le

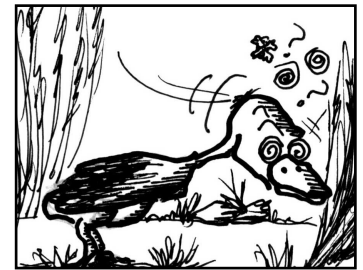
devenir des 18 tonnes qui ont été disséminées chaque année en Camargue, ou bien des 5 tonnes annuelles également dispersées dans les Dombes (01).

Teneur du foie en plomb	canards tués à la chasse (spécimens sains)	canards trouvés morts
<1 ppm	33 %	16,7 %
1 à 5 ppm	52,8 %	40,7 %
5 à 10 ppm	7,5 %	7,4 %
> 10 ppm	6,6 %	35,2 %

"Etude d'évaluation de plombémie dans les Dombes" ; thèse de Doctorat vétérinaire de C.Cordel-Boudard (Lyon septembre 1983), démontrant l'intoxication chronique des espèces du à l'ingestion de plomb de chasse.

Dispersion qui continu à intoxiquer lentement par bio-accumulation, autant les canards que toute la chaîne alimentaire.

J. Fauconnet



STOIRE...HISTOIRE...HISTOIRE...HISTOIRE...HISTOIRE...HISTOIRE...HISTOIRE.

Le plomb dans l'essence

Le plomb dans l'essence fut utilisé en France à partir de 1939. Il a fallu attendre le début des années 80 avant de voir diminuer son usage et chuter sa concentration dans l'atmosphère.

LES propriétés antidétonantes du tétraéthyl de plomb (TEL) ont été découvertes en 1921 par Thomas Midgley, un chercheur américain au sein du General Motor Research Laboratory. Très vite, l'adjonction du TEL dans le carburant apparut comme une solution miracle, rendant le moteur plus performant, augmentant l'indice d'octane, et facilitant les démarrages. A l'époque, l'indice d'octane était alors peu élevé, et on sait que plus un indice d'octane est élevé, meilleure est la combustion. Cet artifice permettait aux constructeurs de bénéficier de meilleures performances à moindres frais. Par ailleurs, le caractère lubrifiant des additifs plombés assurait une bonne protection des soupapes.

Le plomb a été longtemps considéré comme la panacée, et si les américains l'ont adapté tout de suite, il faudra attendre 1929

d'octane 69) et le super (indice d'octane 78). Auparavant on se contentait d'utiliser de l'alcool comme additif à l'essence.

L'évolution technologique a permis, beaucoup plus tard, soit au début des années 80, de se passer du plomb comme lubrifiant, grâce à la modification des têtes de culasse et de l'alliage des soupapes.

La teneur en plomb des carburants a progressivement diminué au cours des dernières décennies, pour passer de 0.7 g/l il y a 30 ans à 0.15 g/l ces dernières années.

La mise en place de pots d'échappement catalysés sur les véhicules depuis le début des années 90 en France, a permis progressivement une amélioration de la qualité de l'air, en neutralisant notamment l'oxyde d'azote. Mais le plomb détruit le revêtement de céramique qui permet au

pétrolière a mis au point des essences sans plomb, et que le super plombé a été retiré de la vente le 01/01/2000 sur le marché français. Ce retrait de l'essence plombée du marché a permis la quasi disparition de la pollution atmosphérique par le plomb, sa concentration dans l'air ayant en effet diminué de 70 % depuis 1999, selon les données du ministère de l'environnement. A Lyon, par exemple, la concentration en plomb dans l'air est passée de 0,15 µg/m³ en 1999 à 0,04 µg/m³ en février 2002.

Pour les véhicules trop anciens, le super plombé est remplacé par un super additionné de potassium, car les véhicules antérieurs à 1985 ne peuvent fonctionner à l'essence sans plomb, laquelle serait néfaste au fonctionnement du moteur. Une très faible fabrication d'essence plombée subsiste toutefois pour les voitures de collection.

N° CAS : 7439-92-1

Formule : Pb

Origine : obtenu à partir de son minéral, le Galène.

Description générale : métal gris, brillant ; malléable et très résistant à l'eau. C'est le plus lourd des métaux lourds.

Masse Volumique : 11.34 g/cm³

Point d'ébullition : 1740°C

Point de fusion : 327.4°C

Solubilité : les composés inorganiques du plomb, sauf Pb(NO₃)₂ et Pb(CH₃-COO)₂, sont quasi insolubles dans l'eau.

Dose létale pour l'homme : supérieure à 2000 mg/kg.

Utilisation : batteries, plastique (PVC), céramiques, tuyaux de canalisations d'eau, cristal.

Effets prouvés sur la santé : saturnisme.

Législation européenne : la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixe à 50 µg/l la quantité de plomb.

DEFINITIONS

Anémie : diminution de l'hémoglobine qui transporte l'oxygène.

Anorexie : perte de l'appétit.

CAS number : (Chemical Abstracts Service) numérotation internationale des substances chimiques.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

Intoxication aigüe : intoxication rapide

Intoxication chronique : intoxication sur le long terme

ppm : partie par million

Retard psychomoteur : retard dans le développement de l'enfant concernant ses acquisitions motrices et psychiques.

µg : microgramme : 10⁻⁶ g = 0,000 001 g = 1 millionième de gramme

ECTURE...FICHES DE LECTURE...FICHES DE LECTURE...FICHES DE LECTURE...FICHE

Putain d'usine

de J.-P. Levaray.

Ed. L'insomniaque, 2002.

Un témoignage sur ce qu'est devenue l'usine chimique, écrit juste avant l'explosion d'AZF par un de ses ouvriers. Un cri du cœur que toute personne doit lire pour comprendre cette « classe ouvrière » qui meurt en silence et qui souffre. Un coup de gueule qu'il serait urgent que nos politiques, qui s'étonnent du vote de cette "classe", comprennent. Car « personne ne parle de ce malaise qui touche les ouvriers qui ont dépassé la quarantaine et qui ne sont plus motivés par un travail trop longtemps fait, trop longtemps subi. Qu'il a fallu garder parce qu'il y avait la crise, le chômage et qu'il fallait se satisfaire de ce fameux emploi, garantie pour pouvoir continuer à consommer à défaut de vivre.»

L.N.

Contribution au débat sur l'uranium appauvri

sous la direction de Anne Gut et Bruno Vitale. Ed. Centrale Sanitaire Suisse, 2002.

L'utilisation d'uranium appauvri (UA) lors de la Guerre du Golfe et dans les Balkans, avait fait exploser l'audimat. Mais aujourd'hui, quelle sont

bombardées ?

Cette ouvrage nous présente les risques connus et ceux supposés de l'utilisation de l'UA. Il dénonce également les raisons politiques et militaires d'un tel acte : écarter les stocks des puissances nucléaires. On finira par cette position : "la campagne contre l'utilisation civile et militaire de l'UA [...] se développe dans le contexte plus général de la résistance contre la politique des grandes puissances, dans ses aspects militaires et économiques."

J.P.

In extremis

bulletin de liaison et de critique anti-industrielle. n°2-Eté 2002 ; 36 pages ; 4 Euro à J.-P. Courty, In extremis, BP8 - 48250 La Bastide.

A travers des articles et des interviews, In extremis nous propose des vues critiques sur la société industrielle. De la "prétention scientifique au contrôle total de la nature, des hommes et de la société" il n'y a qu'un pas déjà bien engagé. Leur lutte industrielle passe par les OGM, l'industrie chimique... Ce numéro réfléchit sur la question du rôle de la nature et de l'idéologie qui y est consacrée et qui continue à être entretenue.

Ce bulletin est un bon coup de pied dans la cité

Passerelle Eco

bulletin du Système d'Echange Réseau Eco. n°10-été 2002 ; 20 Euro pour 4 n° ; Asso Passerelle & Co-42 Figuerolles-34070 Montpellier.

"Cette revue s'adresse aux personnes ayant un projet de vie ou d'activité écologique et solidaire".

En plus de toutes les annonces et du dossier sur le Larzac, vous trouverez dans ce numéro une présentation de la notion d'empreinte écologique, et un test pour évaluer la nôtre... on a beau croire que nous faisons tout notre possible, ce test met les pendules à l'heure.

Que vous vouliez intégrer ou non un projet écologique et solidaire, ce bulletin est une source d'informations.

J.P.

More is less

de Ch. Pelletier

Ed. Gallimard, série noire, 2002

J'avais découvert cette auteure avec *Le chant du bouc*, roman sombre et profond à la fois sur les errances d'un quinquagénaire célibataire et inspecteur de police. Un flic de "gauche", dans la mouvance des romans noirs français.

Tout ça pour une phrase que je voulais vous faire partager : "*Décidément, les baignoires étaient l'arme de la décadence, aussi efficaces pour la*

Milizac (22) : non au projet d'usine chimique

Après une manifestation en décembre 2001 qui avait réuni environ 2 000 personnes, la lutte continue à Milizac. Le 2 juin 2002 c'est plus de 5 000 manifestants qui ont réaffirmé leur opposition au projet classé Seveso 2.

Le projet Val'Ouest consiste en l'implantation d'une usine type Seveso 2. Elle est prévue pour traiter 350 000 tonnes de lisier, 17 000 tonnes de boue de station d'épuration et 16 000 tonnes de déchets verts par an. Cela dans le but de produire 160 000 tonnes d'engrais. Les risques proviennent du procédé utilisé, qui nécessite 92 000 tonnes d'acide sulfurique et 32 000 tonnes d'ammoniac. Par jour, ce serait l'équivalent de 260 passages de camions de 25 tonnes, dont 36 d'entre eux contiendraient de l'acide sulfurique concentré, et 16 de

l'ammoniac pur.

Les commissaires enquêteurs ont donné un avis favorable au projet. Pourtant, lors de l'enquête publique, "la population avait dit non à 70 %. Les rapporteurs ont cherché des échappatoires à chacune de nos remarques" soulignent les membres de l'association de défense.

J.P.

D'après un article paru dans Emgann/Combat breton n°198-199, été 2002.

Tarnos (64) : une nouvelle usine à risque ?

Derivados Forestales a été créé en Espagne en 1942. Elle est à l'origine du groupe chimique principalement dirigé vers la fabrication du formaldéhyde et de ses produits dérivés. Il est prévu qu'une usine, de type Seveso 2 soit construite à Tarnos (64). Ce type d'installation fait courir, à juste titre, des risques environnementaux et sanitaires à toute une région. Pourtant il existe des procédés de substitution à ce type de production. Pouvons-nous espérer un changement de régime et un virage à 180 ° vers une production propre ?

L'USINE de Tarnos produira des colles et résines à base de formaldéhyde. Ces produits seront obtenus par la polymérisation du formaldéhyde et de l'urée ou de la mélamine ou du phénol. La capacité du groupe est d'environ 700 000 tonnes par an de formaldéhyde en solution à 37 %, ce qui en fait le principal producteur espagnol et l'un des principaux en Europe. Pourquoi une usine de ce type au Pays-Basque ? Le groupe souhaite limiter les transports des matières premières et de ses exportations. A Tarnos, Derivados Forestales construirait une usine de production, et pourrait alors importer et exporter par transport maritime. Le projet en soi est louable puisqu'il permet de réduire le transport.

Mais aujourd'hui nous nous interrogeons sur le bien fondé d'une telle industrie et sur ses possibles risques pour l'environnement et la santé des êtres vivants. Derivados Forestales fabriquera à Tarnos plusieurs produits (cf encadré). Des risques d'incendies, d'explosions, d'épandages ne sont pas à écarter. Un puisage d'eau très important dans la nappe phréatique menace la ressource en eau potable et, en ce qui concerne une possible pollution atmosphérique, aucune donnée n'est à ce jour disponible.

des risques d'incendie, peut provoquer à faible dose (50 ppm) des lésions respiratoires très graves. Des lésions oculaires peuvent survenir dès 1ppm. L'ingestion, quant à elle est suivie de troubles digestifs intenses avec douleurs rétrosternales, atteintes polyviscérales, coma convulsif, troubles cardiovasculaires... De plus le formaldéhyde est un produit fortement mutagène et cancérogène.

Produits fabriqués à partir de formaldéhyde

- colles d'urée-formaldéhyde pour la fabrication des panneaux de particules ;
- résines de mélamine-formaldéhyde pour l'imprégnation de papiers par recouvrement des panneaux ;
- résines phénol-formaldéhyde pour l'imprégnation de papiers, isolations, abrasifs... ;
- formaldéhyde ;
- FORMUREA qui est un précondensé d'urée-formaldéhyde pour la fabrication des colles.

Le phénol, quant à lui, est un dérivé du benzène par distillation des huiles de houille. Il est utilisé dans l'industrie des matières plastiques, la fabrication des détergents et pesticides, dans le raffinage du pétrole. L'intoxication au phénol entraîne des troubles digestifs, des troubles nerveux et des atteintes cutanées.

Alors que l'utilisation de produits

Toulouse en septembre 2001, et que de nombreuses alternatives existent, il n'y a pas de volonté politique pour développer un système de production propre. Les engrais sont une calamité pour l'agriculteur, l'environnement et la santé. Mais, bien que plusieurs fournisseurs d'engrais organiques existent en France et que l'agriculture biologique prouve le bien fondé de son existence, il n'existe pas de réelle volonté de développer ces produits. Le lobbying industriel des pollueurs est-il derrière ce boycottage ? De même pour les colles à base de formaldéhyde⁽¹⁾ les alternatives sont bien connues⁽²⁾ et disponibles à la vente en France.

Limiter les risques ne suffit pas. Il nous faut penser autrement et réorienter nos modes de production et de consommation. Les solutions étant à portée de main, c'est idiot de continuer sur cette voie !

J.Peyret

d'après l'article "Derivados Forestales à Tarnos" paru dans le n°91 de Ortzadar -BP 4 - 64990 Mouguerre / ortzadar@bigfoot.com

(1) Le formaldéhyde servant à fabriquer des bois agglomérés (contre-plaqué, laminés-collés...)

(2) Pour plus d'informations à ce sujet « L'habitat

Le 18 juillet une **explosion de produits pyrotechniques** (qui contiennent des explosifs, du cadmium...) a causé de graves brûlures à deux employés. L'atelier de travail, situé à Roussillon (38), contenait également près d'une centaine d'explosifs. En plus des pompiers, l'intervention d'un artificier et de la gendarmerie a permis de maîtriser l'incendie qui s'en est suivi. Non seulement tout feu d'artifice dégage des toxiques dans l'atmosphère, mais les locaux de fabrication et de stockage constituent un risque important d'explosion.

En Australie, de la sauce de soja contenant une quantité élevée d'un produit chimique cancérigène a été interdite d'importation. La quantité du toxique en question, le **chloropropanol ou 3-MCPD**, était 200 fois plus élevée que le seuil tolérable pour la santé humaine. C'est le 17^e produit de ce type retiré des magasins australiens au cours des neuf derniers mois.

En avril 2002, l'**armée israélienne a arrosé de poison chimique** les terres cultivées que refusaient d'abandonner les habitants du village d'Akraba, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est de Naplouse. La Convention de Genève sur l'utilisation des armes chimiques n'interdit à aucun moment la pulvérisation de biocides sur les cultures. Tout ceci afin d'ouvrir la voie à l'installation de colons.

A Alex, commune proche de Crest (26), **un feu s'est déclaré dans la décharge communale**. Quelle en est la cause ? Mystère. Par contre on peut penser qu'une pollution a été générée par cet incendie. Pollution due à la diversité des produits entassés dans une décharge.

Les **100 000 tonnes de pesticides** aspergés chaque année en France le sont sous forme de mélange, histoire d'économiser du temps. Pour la plupart de ces produits nous n'avons aucune information sur leur toxicité individuelle, et l'industrie et les syndicats des fabricants de pesticides ne sont pas prêts d'œuvrer dans ce sens. Quant à connaître les risques inhérents aux mélanges de ces substances, c'est pas pour demain.

Déverser des produits toxiques sur les cultures illicites est nuisible pour la santé des Colombiens et pour l'environnement. Mais pour lutter contre le trafic de drogue, Washington justifie l'**épandage d'herbicides**

cutanées parmi les habitants.

En avril 1998, un bassin de décantation d'une multinationale minière suédoise, Boliden-Apirsa, se rompt et répand environ 7 millions de mètres cube de boues chargées de **métaux lourds**. Cela se passe en Espagne sur un parc naturel. Les responsables ont déclaré : *"Nous ne sommes pas coupables et de ce fait nous n'avons pas l'intention d'assumer la moindre responsabilité économique en Espagne"*. Mais le 30 août 2002 la justice espagnole en a décidé autrement. La société a été condamnée à la plus importante pénalité environnementale jamais appliqué dans ce pays : 45 millions d'euro.



Le 28 août 2002, un tribunal Indien a confirmé la responsabilité de Warren Anderson dans la catastrophe de **Bhopal** en 1984. A. Warren était alors le représentant de l'industrie Union Carbide, propriétaire de l'usine qui a explosé. Cet homme passe des journées tranquilles aux Etats-Unis, la justice de ce pays refusant de l'extrader vers l'Inde.

Pour la première fois, **Total** est l'objet d'une plainte en France pour son action en **Birmanie**. Au nom de deux travailleurs birmans, William Bourdon, avocat spécialisé dans les droits de l'Homme, accuse la compagnie d'avoir recouru au travail forcé en collaboration avec le régime dictatorial de Rangoon.

En France il faudrait se rendre dans le Quercy, entre Cahors, Figeac et Rocamadour pour trouver la "vraie nuit" : c'est le seul coin du pays où le ciel est vraiment noir. En raison de la **pollution lumineuse**, seuls 10 % des étoiles visibles à l'oeil nu sont visibles en ville.

A Montceau-les-Mines les **résidus ultimes** (déchets industriels spéciaux) seront

supplémentaires sur les routes, sans compter les risques de pollution dus à l'incinération.

Certains artisans du bois au Mozambique utilisent le contenu de **piles alcalines** pour leur travail. Ils se servent de la couche interne de zinc pour produire un décapant pour la soudure à l'étain. L'opération nécessite de l'acide chlorhydrique. Après usage, le tout finit dans d'immenses dépôts d'ordures.

Les Français produisent **26 millions de tonnes de déchets** par an, soit un kilo par jour et par personne. En 2020, la production d'ordures ménagères aura doublé. Entamée depuis dix, la réduction des déchets à la source est un échec. La mise en décharge coûterait deux fois moins cher que l'incinération et trois fois moins cher que le recyclage. Alors, on jette sans remettre en question le système de production et de consommation !

Les **aliments fumés** artificiellement par "condensats de fumée" ou par autocombustion de sciure sur une résistance électrique contiennent 10 à 100 fois moins de benzopyrènes et autres substances cancérigènes que les aliments fumés au barbecue. Dans les deux cas bon appétit !

En Europe de l'Ouest, le nombre de décès liés à l'**amiante**, pourrait concerner 750 000 personnes à l'horizon 2030. Les coûts assurés de ce risque sont estimés entre 32 et 74,6 milliards d'euro.

La croissance continue de nos consommations d'**azote chimique** est pour partie le résultat de l'effondrement des surfaces consacrées aux légumineuses. Ces végétaux transformant l'azote atmosphérique en azote assimilable. Et pendant ce temps l'Armorique (Bretagne) encaisse chaque année des quantités d'azote de 35 % supérieures aux capacités d'absorption des sols.

Afin de compléter cette rubrique, nous sommes à la recherche de correspondant-e-s (individu-e-s, associations...).

Envoyez-nous vos communiqués de presse, les informations locales ...tout ce qui concerne des substances toxiques, des intoxications, des alternatives...

Tierra Incognita
44 rue Burdeau - 69001 Lyon
France

ASSOCIATION TIERRA INCOGNITA

- Tierra Incognita est une association loi 1901, créé en mars 2000. Elle a pour but la recherche, la diffusion d'informations et l'organisation d'actions locales sur les thèmes liés à l'écologie et à la santé.

- Tierra Incognita est membre du réseau international A-SEED (Action for Solidarity, Equality, Environment and Development), du réseau européen PAN (Pesticides Action Network) et de la **Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source.**

- Tierra Incognita a initié en février 2002 (avec le soutien de Greenpeace France, Cniid, Action Santé Environnement et Ecologie sans frontière) la campagne "**Du cadmium... et puis quoi encore ?**", ayant pour but l'interdiction du cadmium dans les piles et accumulateurs.

- Tierra Incognita informe, à travers le bulletin **Tierra Toxic**, sur les problèmes de santé et d'environnement liés à la pollution et aux diverses substances toxiques. Chaque bulletin comprend un dossier présentant une substance, et des informations ou articles sur d'autres substances et campagne.

Tierra Incognita mène également une campagne de réduction des déchets et de recyclage du papier à Tabo dans l'Himalaya indien.

Actuellement l'association n'a pas de salarié, les frais de fonctionnement s'en trouvent réduits à la recherche d'information, la documentation, l'impression et les envois.

Les ressources financières de l'association sont les adhésions (162 fin septembre 2002), les dons et les subventions de fondations. Nous avons pris le parti de rester indépendants financièrement, et ce afin de garder notre liberté d'action et de paroles.

44 RUE BURDEAU - 69001 LYON

FRANCE

Tél / Fax 04-78-58-07-17

courriel : tierra.toxic@libertysurf.fr

site web : tierra.incognita.free.fr

Tierra Incognita dans l'Himalaya Indien : atelier de papier recyclé à Tabo

Durant l'été 2001, lors d'une participation à un projet de développement du solaire passif à Tabo, Himalaya indien, Jocelyn Peyret, suite à une demande des habitants, a engagé Tierra Incognita dans un projet de réduction des déchets et de recyclage du papier.

Après une recherche de fonds et la prise de contact avec le Tibetan Welfare Office (TWO) à Dharamsala, il a été organisé 10 jours de formation en avril 2002. Cette formation se déroula à Dharamsala. Elle fut encadrée par le TWO et dispensée à 2 volontaires de Tabo. Le voyage, l'hébergement et l'alimentation de ces personnes furent entièrement pris en charge par Tierra Incognita.

A la suite de cette formation, Clem et Cyril, qui avaient participé à la formation en tant que représentants de Tierra Incognita, se sont rendu à Tabo. Là il et elle ont remis de l'argent pour l'achat de poubelles, achat décidé par les habitants. Maintenant notre objectif pour l'année 2002-2003 est de trouver des fonds pour l'achat de matériel afin de créer un atelier de papier recyclé et, pour développer les énergies renouvelables afin d'alimenter l'atelier en électricité.

Votre aide nous est précieuse : vos idées, vos compétences, un voyage dans la région, une aide financière peuvent nous permettre de réduire à l'échelle d'une vallée les problèmes liés aux déchets : dégradation des paysages, pollution, intoxication...

carte postale en vente pour financer le projet à Tabo :
3 Euro les 5



**Bulletin imprimé par nos soins sur
papier 100 % recyclé.**

Tierra Incognita-Adhésion 2002

L'adhésion permet de recevoir le bulletin Tierra Toxic et d'être tenu-e au courant des activités de l'association.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

e-mail :

Je verse 7,5 Euro d'adhésion

Je soutiens l'association en versant : Euro

